Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 11 (1901)

Artikel: Liste des médailles et jetons concernant la Chaux-de-Fonds jusqu'en 1901

Autor: Michaud, A.

Kapitel: Médailles et jetons de la société de tir "les Armes-Réunies" (fondée en 1820)

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172283

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

13. La même, grand module.
0,240 × 0,160. Cuivre argenté.

14. La même, grand module.
Cuivre bronzé.

Médailles et jetons de la société de tir « Les Armes-Réunies ».

(Fondée en 1820)

Fondée le 12 juin 1820, la société organisa chaque année, et cela jusqu'en 1840, un *tirage à prix,* appelé *tir à la médaille*, parce que le prix d'honneur consistait en une médaille d'argent et plus tard, à partir de 1836, en une médaille d'or.

La première mention de la médaille est faite dans les comptes de la société; en date du 15 juillet 1820, il a été payé :

Pour argent fin pour la médaille..... 5 livres,
pour la façon ..... 4 » 4 sols
pour blanchissage et boucle ..... 18 »

C'est dans le comité du 9 mai 1821 qu'on adopta le règlement de ces tirs. Il fut entre autres décidé : que le prix de la société était une médaille en argent et que le président, le sécrétaire et deux membres du comité se rendraient après le tir aux cibles pour examiner les coups et décerner la médaille au plus beau. La médaille de cette année fut confectionnée par Samuel Sandoz, auquel il fut payé 17 livres 9 sols.

En comité du 27 mars 1824, la proposition ayant été faite de mentionner dans les procès-verbaux, chaque année, le nom du tireur qui avait gagné la médaille, le secrétaire dresse la liste suivante :

La 1re médaille a été gagnée en 1820 par François Sandoz,
la 2me » » » 1821 » Hi.-Ls. Huguenin,
la 3me » » » 1822 » Ate.-Robert Tissot,
la 4me » » » 1823 » Ch.-Aimé Tissot.

Comité du 25 juin 1824 : Le tir de la médaille est fixé au 24 juillet ; M. le président est chargé de la confection de cette médaille, en cherchant l'économie sans épargner l'apparence. Le président était alors François Jeanneret, fabricant de cadrans métalliques.

Dans l'assemblée générale du 23 octobre de la même année, il est annoncé que la médaille a été faite par les soins de M. le président qui, pour démontrer tout son zèle à la société, l'a remise pour le prix de sa valeur intrinsèque, sans qu'aucune façon ait été payée. Les sieurs F.-Ate Sandoz et Ph.-H. Dubois ont tous deux atteint le point du carton ; par conséquent, ce sont eux qui obtiennent la médaille qui, par arrangement entre eux, se trouve chez ce dernier. C'était la cinquième médaille.

En 1825, le président François Jeanneret est encore chargé de confectionner la médaille, il est autorisé pour cela à prélever 10 livres chez le caissier ; toutefois nous voyons d'après les comptes qu'elle fut faite par Joseph Virieux, auquel il fut payé le 16 septembre 12 livres 7 sols. Le secrétaire oublie malheureusement de mentionner dans les procès-verbaux le nom du tireur qui a obtenu cette sixième médaille.

Il résulte des notes ci-dessus, ainsi que de celle de l'assemblée du 9 avril 1826 qui va suivre, que ces médailles étaient *confectionnées* par des horlogers ou des graveurs habiles comme Samuel Sandoz, Joseph Virieux, François Jeanneret, qui, après avoir découpé ou tourné une plaque d'argent, y gravaient probablement quelques ornements, le numéro de la médaille, l'année et peut-être aussi le nom du tireur qui l'avait gagnée. Il est même probable qu'elles différaient sensiblement les unes

des autres, sinon en grandeur, du moins en décoration. Nous ne connaissons aucune de ces six médailles confectionnées pour les tirs de 1820 à 1825 et nous ignorons s'il en existe encore.

En assemblée du 9 avril 1826, Félix-Henri Ducommun propose qu'il soit établi des coins pour frapper la médaille. Accepté en observant toute l'économie. Celle de cette année, accompagnée d'un certificat, est délivrée à Philippe Rozat; elle porte le numéro 7. C'est donc la première médaille *frappée*. Elle appartient maintenant à M. Julien Gallet à la Chaux-de-Fonds. (Voir le nº 15.)

Les comptes nous apprennent que les coins de la médaille furent faits par François Jeanneret, auquel on paya le 18 septembre 1826, la somme de 104 livres 4 sols.

En 1827, c'est un tireur du Locle, Florian Mathey, qui gagne la médaille, laquelle porte le numéro 8.

En 1828, la neuvième médaille est délivrée à François Jeanneret qui était, paraît-il, aussi bon tireur que graveur. Cette pièce appartient maintenant, ainsi que celle de 1833, à M. Ch. Hahn, au Landeron. La première pèse 26gr,80, la seconde 28gr,70.

En 1829, Louis Geiser obtient la dixième médaille; en 1830, Moïse-Elie Mathey-Claudet la onzième; en 1831 Jacques Châtelain la douzième; celle-ci se trouve maintenant au Médaillier de la Chaux-de-Fonds. Elle pèse 34gr,90.

Pour les années 1832 à 1835, les procès-verbaux omettent de mentionner les tireurs qui l'ont gagnée.

Ainsi que nous l'avons dit, quatre de ces médailles en argent existent encore à notre connaissance; ce sont celles de 1826, 1828, 1831 et 1833. En 1870, M. Arnold Robert, alors qu'il était secrétaire de la société, ayant retrouvé les coins, lesquels étaient devenus hors d'usage par la rouille qui s'y était mise, les fit nettoyer et en fit frapper à la Monnaie fédérale à l'occasion du cinquantième anniversaire de la société quelques exemplaires en

cuivre et en argent, aujourd'hui la propriété de quelques amateurs. Il en existe, en outre, une frappe en plomb au Médaillier de la Chaux-de-Fonds. Ces coins, ainsi que ceux de la médaille en or dont nous allons parler, furent classés par les soins de M. A. Robert, aux archives de la société, mais ils en ont dès lors disparu et ont probablement et bien malheureusement été détruits ou réalisés comme vieux fer par un profane quelconque.

En 1836, il est observé au comité que l'étampe de la médaille est hors d'usage et proposé d'en faire confectionner une, destinée à frapper dorénavant une médaille en or de la valeur d'environ 20 francs de France. Cette décision du comité est ratifiée par l'assemblée générale du 10 avril 1836, malgré l'opposition d'un membre de la société, qui voudrait voir le prix de la médaille remplacé par un objet en argenterie. La décision de l'assemblée générale fut exécutée sans retard. Un graveur et mécanicien de talent, Olympe Humbert, fut chargé de faire les coins de la nouvelle médaille et la première qui fut frappée fut remportée par Fritz Klentschi, au tir du 13 août de la même année. Cet exemplaire est actuellement en la possession du Médaillier de la Chaux-de-Fonds. (Voir le nº 22.)

Le lion et le faisceau de licteur qui figurent sur cette médaille étaient les emblèmes des Armes-Réunies. Nous les trouvons déjà sur les premiers sceaux et diplômes de la société. Les médailles étaient frappées par Albin Bourquin.

Nous n'avons pu savoir ce qu'étaient devenues les médailles en or de 1837 à 1839. Celle de 1840, gagnée par M. Oscar Nicolet, se trouve actuellement entre les mains de son petit-fils, M. Julien Gallet, à la Chaux-de-Fonds.

Nous trouvons dans les comptes qu'il a été payé pour cette médaille en date du 13 novembre :

A Ch.-A. Droz, pour la plaque en or 31 livres 10 sols, pour la façon et l'anneau..... 2 » 10 »

Cette médaille est particulièrement intéressante par sa date, qui nous rappelle la répression du gouvernement royaliste de Neuchâtel contre la société des Armes-Réunies dont les membres manifestaient à toute occasion leurs sentiments républicains et leur attachement à la Suisse. En effet, le 15 août 1840, jour du tir de la médaille, les tireurs réunis en assemblée générale nommaient la société de musique des carabiniers, composée également de républicains, membre honoraire *in globo* de leur société. Le soir, un cortège précédé de cette musique s'étant rendu devant le domicile de l'ancien maire Sandoz pour lui donner une sérénade, quelques discours prononcés et des cris de : Vive la Suisse! auxquels les royalistes répondaient par : Vive le roi! fournirent au gouvernement le prétexte de dissoudre la société de tir des Armes-Réunies. Elle ne put se reconstituer qu'en 1845 et encore à condition de changer son nom en celui de *Société de tir de la Chaux-de-Fonds*. Ce ne fut qu'après la révolution de 1848 qu'elle put reprendre son ancien nom. Dès lors elle reprit ses tirs, qui portèrent encore quelque temps, par habitude, le nom de tirs à la médaille quoique aucun prix ne consistât plus en médailles. En effet, dans le comité du 22 août 1845, il est décidé qu'au lieu d'une médaille on exposera une somme de 150 francs de France. Pourtant, ayant eu l'occasion de voir et d'acquérir dernièrement une de ces médailles en or portant la date de 1856, nous avons fait des recherches dans les procès-verbaux, qui nous ont appris qu'en 1856 la société ayant décidé d'organiser un tir-tombola en faveur de la musique des Armes-Réunies (donc l'ancienne musique des carabiniers) il a été voté le 24 juin une somme de 30 francs pour être affectée comme prix. Or, les comptes ne mentionnent aucune dépense de ce chiffre; par contre, nous trouvons qu'il a été payé le 10 juin à Albin Bourquin, lequel frappait les médailles en or, la somme de 12 francs, ce qui ferait à peu de chose

près avec la valeur du métal, évalué à 20 francs, la somme votée par la société pour son prix. Nous supposons donc, les procès-verbaux étant muets sur la destination donnée à cette somme de 30 francs, que le comité s'en servit pour faire une nouvelle frappe de la médaille d'or. En tous cas, nous savons par la personne qui nous a cédé cette médaille qu'elle a été gagnée par Ph. Marchand, ancien maire de Renan. Elle diffère de celles de 1836 et 1840 que nous connaissons en ce que le champ du revers ne porte que la date 1856; elle est sans bélière, pèse 6gr,55 et est renfermée dans un étui portant l'inscription : Armes-Réunies 1856. (Voy. le nº 24.)

Disons encore quelques mots des jetons de la société. Jusqu'en 1840 on se servit de passes en cartons ronds ou carrés de différentes couleurs. Celles qui nous paraissent les plus anciennes sont rondes et portent, frappés au moyen d'une étampe, deux carabines en sautoir et un écusson fédéral rayonnant. D'autres sont imprimées sur papier : *Société des Armes-Réunies — Chaux-de-Fonds 1829 — Prix 2 Batz.*

En 1840 on frappa des jetons en laiton. Les comptes mentionnent les dépenses suivantes :

A H.-L. Dessaule pour découpage de 6500 jetons	58 L.	14 S.	6 D.
à Aurèle Sandoz pour 114 ℔ laiton plat	148 »	7 »	— »
à Albin Bourquin, frappé et déroché 6500 jetons	189 »	8 »	6 »

Ces jetons, très communs encore aujourd'hui, portent d'un côté : *Société des Armes-Réunies Chaux-de-Fonds* et de l'autre, entre deux branches de laurier et de chêne, deux carabines en sautoir et deux mains enlacées, le tout surmonté d'une croix rayonnante. Certains de ces jetons sont contrefrappés d'une croix.

De la période de 1845 à 1848, pendant laquelle la société n'osa pas reprendre son ancien nom, nous avons un jeton de passe en carton blanc avec l'inscription

frappée : *Tir de la Chaux-de-Fonds / 1 batz.* M. Arnold Robert possède en outre une frappe en plomb uniface qui fut probablement un projet de jeton et qui porte comme inscription : *Société de tir de la Chaux-de-Fonds / Répartition;* au milieu, le lion, emblème de la société, couché au pied d'un socle, deux carabines, des branches de laurier et deux mains enlacées surmontées d'une croix rayonnante. Il est facile de voir à la gravure, comme au sujet, que l'auteur de ce jeton fut le même que celui de la médaille d'or, c'est-à-dire que ce fut Olympe Humbert. Nous ne connaissons qu'un seul exemplaire de cet essai et nous supposons que la révolution de 1848 étant survenue sur ces entrefaites et la société ayant repris son ancien nom, on ne donna pas suite à ce projet. Dès lors on reprend les anciens jetons en laiton et c'est probablement à cette époque que, par mesure de contrôle, on contrefrappe d'une croix ceux qui étaient encore en la possession de la société. En 1856 on décide de frapper de nouveaux jetons et on se sert pour cela de l'étampe de la médaille d'or. Deux membres ayant été chargés de s'en occuper, ils informent le comité du 19 mai 1856 qu'il y aurait avantage à les frapper en zinc, ce métal étant meilleur marché que le laiton (?). Le comité les autorise à faire frapper quelques exemplaires en zinc, comme essais. Dans la séance du 22 mai, les jetons soumis ayant convenu, on décide d'en faire frapper trois mille à Albin Bourquin.

Nous doutons qu'il en ait effectivement été frappé autant car ils sont plus rares que les anciens jetons en laiton; toutefois il est possible qu'il aient été détruits en masse à une certaine époque. Nous savons aussi que d'autres sociétés de tirs se sont servi de ces jetons en zinc en les contrefrappant d'une certaine manière; ainsi nous en possédons un qui porte l'inscription suivante contrefrappée : *Tir de campagne / Bois.* (Les Bois, dans le district des Franches-Montagnes.)

Pour terminer cette notice, nous résumerons ces différentes frappes de la manière suivante :

De 1820 à 1825, il a été confectionné six médailles d'argent, faites à la main par différents horlogers. Ces médailles nous sont inconnues. — Les jetons étaient en carton frappé.

De 1826 à 1835 il a été frappé dix médailles d'argent; l'auteur des coins était François Jeanneret; quatre de ces médailles nous sont connues, celles de 1826, 1828, 1831 et 1833. — Les jetons étaient imprimés sur carton et portaient la date de 1829.

De 1836 à 1840, année de la dissolution de la société par le gouvernement, il a été frappé cinq médailles en or; les coins ont été gravés par Olympe Humbert et les médailles frappées par Albin Bourquin. Nous connaissons deux de ces médailles : celles de 1836 et de 1840. — On frappe six mille cinq cents jetons en laiton.

De 1845, époque où la société se reconstitue sous le nom de Société de tir, jusqu'en 1848, nous avons des passes en carton frappé et une empreinte en plomb d'un projet de jetons de répartition.

A partir de la révolution de 1848, la société reprend son nom. On se sert des anciens jetons en laiton contre-frappés. On frappe encore en 1856, comme prix du tir-tombola, une médaille d'or, plus trois mille jetons en zinc avec les mêmes coins. C'est probablement aussi dès cette époque que l'on se servit de passes imprimées sur carton portant une croix rayonnante et l'inscription *Armes-Réunies — Chaux-de-Fonds*. Ces passes étaient vendues par feuilles de cinquante que l'on devait découper aux ciseaux.

Disons encore que pendant longtemps l'insigne des cibares et des sonneurs de la société était un écusson frappé représentant deux carabines en sautoir, une couronne de laurier, deux mains enlacées et l'écusson fédéral sur fond émaillé rouge.

Ainsi, de ces vingt-deux médailles mentionnées, nous en avons retrouvé sept seulement, malgré toutes nos recherches. Que sont devenues les autres? Ont-elles été fondues, sont-elles sorties du pays, ou bien existent-elles encore en partie entre les mains de personnes qui en ignorent la valeur? Ces trois suppositions sont possibles et probables. Toutefois, il est étonnant que l'on n'ait pas mieux conservé ces souvenirs auxquels on attachait à l'époque une grande importance. M. Oscar Nicolet nous a eu souvent parlé de la considération dont jouissaient les tireurs qui remportaient ce prix. C'était un honneur dont on était très fier, aussi ceux qui avaient gagné la médaille la portaient-ils au moyen d'un ruban sur la poitrine, non seulement pendant les tirs, mais également dans d'autres occasions, dans des fêtes, des cortèges, etc. D'ailleurs l'importance que l'on attachait à ces médailles est bien mise en évidence par la lecture des procès-verbaux de la société de tir des Armes-Réunies.

Nous ne voulons pas terminer cette petite notice sans rendre un hommage bien mérité à ces horlogers, graveurs, mécaniciens de la Chaux-de-Fonds qui, sans autre apprentissage que celui de leur métier, avaient assez de talent, assez d'habileté, pour composer le dessin d'une médaille et en graver les coins en acier. Certes, ces médailles ne sont pas des œuvres d'art, mais elle dénotent chez leurs auteurs, vu surtout les moyens dont ils disposaient, un talent naturel et une dextérité qu'il est bon de relever.

* * *

15. Dans une couronne de laurier, un écusson surmonté d'un triangle rayonnant; sur l'écusson, l'inscription gravée à la main,

SOCIÉTÉ | DES ARMES | RÉUNIES

Fond grené.

℞. Le fond est grené, couvert d'ornements, de feuillage et de fleurs ; au bas, dans un écusson, l'inscription gravée à la main,

7E MEDAILLE | 1er PRIX | DE 1826

Poids : 33 gr. Diam. : 0,045. Argent. Bélière.

Collection de M. Julien Gallet, la Chaux-de-Fonds.

16. La même, mais 9me MEDAILLE — 1828

Poids : 26,80.

Collection de M. Ch. Hahn, Landeron.

17. La même, mais 12me MEDAILLE — 1831

Poids : 34,90.

Musée de la Chaux-de-Fonds.

18. La même, mais 14me MEDAILLE — 1833

Poids : 28,70.

Collection de M. Ch. Hahn, Landeron.

19. La même, frappe en plomb.

Musée de la Chaux-de-Fonds.

20. La même, refrappe en argent.
Collection de M. Arnold Robert, la Chaux-de-Fonds.

21. La même, refrappe en bronze.
Collection de M. Arnold Robert, la Chaux-de-Fonds.

22. Un socle sur lequel est posé un faisceau de licteur surmonté d'une toque à plumes; au pied du socle, un lion couché tient dans sa patte un drapeau sur lequel on lit,
SOCIETE DES ARMES REUNIES — CHAUX-DE-FONDS
A gauche et à droite, une branche de laurier et de chêne.
℞. Une couronne de laurier et de chêne; dans le champ on lit, gravé à la main,
FRITZ KLENSCHI | 1836 | PRIX D'HONNEUR
Poids : 10,55. Diam. : 0,024. Or. Bélière.
Musée de la Chaux-de-Fonds.

23. La même, sauf l'inscription,
PRIX D'HONNEUR | 1840
Or. Nœud en ruban, rouge et blanc.
Collection de M. Julien Gallet, la Chaux-de-Fonds.

24. La même, sans inscription, sauf la date, 1856.
Poids : 6,55. Or. Sans bélière.
Collection de M. Albert Michaud, la Chaux-de-Fonds.

25. Jeton de tir, frappé avec le coin de la médaille précédente.
Zinc.

26. Le même, variété.

27. Le même, variété.

No 23.

No 22.

No 24.

28. Le même, refrappe en argent.
Collection de M. Arnold Robert, la Chaux-de-Fonds.

29. Le même, frappe en cuivre, flan épais.
Musée de la Chaux-de-Fonds.

30. Le même, contrefrappé de l'inscription suivante,
TIR DE CAMPAGNE — BOIS
Zinc.

31. Jeton de passe, imprimé sur un carton carré blanc.
SOCIÉTÉ DES ARMES REUNIES · CHAUX-DE-FONDS · 1829 PRIX : 2 BATZ

32. Jeton de passe, frappé sur carton blanc, rond.
TIR DE LA CHAUX-DE-FONDS | 1 BATZ

33. Jeton de passe, frappé sur carton gris, rond.
Deux carabines croisées et l'écusson fédéral rayonnant.

34. Jeton.
SOCIÉTÉ | DES | ARMES REUNIES | CHAUX-DE-FONDS

℞. Deux carabines croisées et deux mains enlacées entre deux branches de laurier et de chêne ; au dessus, la croix rayonnante.
Laiton.

35. Le même, contrefrappé d'une croix.
Laiton.

36. Le même, en cuivre, flan épais.

37. Projet de jeton.
SOCIÉTÉ DE TIR DE LA CHAUX-DE-FONDS. — RÉPARTITION
Un lion couché au pied d'un socle, derrière lequel deux carabines et des branches de laurier ; au dessus, deux mains enlacées et la croix rayonnante.
Diam. : 0,030. Plomb. Uniface.
Collection de M. Arnold Robert, la Chaux-de-Fonds.

38. Feuille de cinquante passes, imprimées sur carton blanc.
Croix rayonnante. Inscription,
ARMES REUNIES — CHAUX-DE-FONDS